



**RÈGLEMENT DE
GESTION SPORTIVE
2022 - 2023**

VIE INTERNATIONALE

**PARA-TIR
CARABINE**

MISE À JOUR 18/01/23

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2022 / 2023

PARA-TIR CARABINE

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe et les Jeux Européens. Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Paralympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2022 / 2023
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2022 / 2023

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2023				
17/09/2023	29/09/2023	PER	Lima	Championnat du monde
15/08/2023	21/08/2023	NL	Rotterdam	Jeux Européens

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'est qu'un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Il appartient au Directeur de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Organisées régulièrement, ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

ÉVALUATIONS N°1						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
Coupe du monde (Changwon)	Fleury les Aubrais	Du 31 janvier au 4 février	10m	Collectifs Haut Niveau Groupes de travail	Toutes catégories	2 matchs 2 finales
	Montluçon	Du 6 au 7 février février	10m			1 match. 1 finale
	CNTS	Du 4 au 8 mars	50m			3 matchs 3 finales

ÉVALUATIONS N°2						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
Championnat du monde (Lima). Jeux Européens (Rotterdam)*	CNTS	Du 19 au 23 juin	R1 R2 R3 R4 R5 R6 R7 R8 R9	Collectifs Haut Niveau Groupes de travail	Toutes catégories	2 matchs 2 finales

* Pour les Jeux Européens, les sélections ne concernent que les épreuves R1, R2, R3, R4, R5.

ÉVALUATIONS

Fleury les Aubrais – Du 31 janvier au 4 février 2023

Montluçon – Du 6 au 7 février 2023

CNTS – Du 4 au 8 mars 2023

Organisées entre janvier et mars 2023, ces étapes évaluatives ont pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors de :

- **Coupe du Monde (Changwon – KOR) du 22 mai au 1 juin 2023**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le Comité de sélection prendra en considération les performances réalisées lors différents matchs dans les épreuves R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8 et R9.

Catégorie :

Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau
- Les athlètes des Groupes de travail

Programme :

- Stage d'évaluation de Fleury les Aubrais du 31 janvier au 4 février 2023 :

MATCH 1 + FINALE 1
MATCH 2 + FINALE 2

- Championnat de France de Montluçon du 6 au 7 février 2023 :

MATCH 1 + FINALE 1

- Stage d'évaluation au CNTS du 4 au 8 mars 2023 :

MATCH 1 + FINALE 1
MATCH 2 + FINALE 2
MATCH 3 + FINALE 3

Finales :

Les finales se tireront pour tous sur 24 coups, sans élimination, permettant à chacun d'exprimer son potentiel jusqu'au dernier plombs dans le contexte particuliers des finales.

Classement :

Des points seront attribués au regard des performances réalisées lors des matchs et des finales.

- **3 points** seront attribués lorsque la performance sera égale ou supérieure au point à réaliser en une fois.
- **1 point** sera attribué à l'athlète, lorsque sa performance sera égale ou supérieure au point à réaliser en deux fois.
- **1 point** sera remporté en finale, si la performance est au moins égale ou supérieure au point de référence finale, à la condition que le point réalisé en match de qualification soit au moins égal ou supérieur au point à réaliser en deux fois sur le tableau de référence.

RÈGLES DE SÉLECTION :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

À l'issue des évaluations nationales, seront proposés au Comité de sélection les tireurs ayant capitalisé le plus de « points bonus ». En cas d'égalité, la sélection s'effectuera au regard du meilleur point réalisé en finale.

Pour prétendre à une sélection à la **Coupe du monde de Changwon**, les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois ou deux fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Tableau de références internationales

ÉPREUVES CARABINE – PARA-TIR				
ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS	REFERENCES FINALES	DOUBLE ET TRIPLE DÉPART
R1	618	614	244,8	610
R2	618	614	244,8	610
R3	634,2	632,2	252,6	630, 8
R4	632	629,5	251,8	628
R5	635,8	634	253,5	633
R6	619	617,5	247,5	616
R7	1150	1140	449,5	1130
R8	1140	1130	443,2	1120
R9	622,8	619,5	248,3	618,9

Pour les épreuves mixtes (R3, R4, R5, R6 et R9), le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir un quatrième athlète si celui-ci est un junior ou une femme même

si les critères de minimas n'ont pas été complètement validés mais que le niveau est jugé suffisant pour concourir sur les matchs de qualifications.

Critères de double ou triple départs :

Un athlète peut être proposé par l'encadrement au comité de sélection pour un double ou triple départ dans d'autres épreuves que celle dans laquelle il a été sélectionné en remplissant les critères de sélection et cela dans la limite des places imposées par la WSPS. Le but est de valider sur la période du 1 janvier 2022 au 15 juillet 2024, les deux points MQS nécessaires pour concourir aux jeux paralympiques. Pour cela, l'athlète devra avoir réalisé au moins une fois le point « de double et triple départ » indiqué dans le tableau de références internationales.

ÉVALUATION CNTS – Du 19 au 23 juin 2023

Organisée en juin, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors de :

- **Championnat du Monde (Lima – PER) du 17 au 29 septembre 2023**
- **Jeux Européens (Rotterdam – NL) du 15 au 21 août 2023**

Catégorie :

Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau
- Les athlètes des Groupes de travail

Programme :

Évaluations nationales au CNTS du 19 au 23 juin :

Pour chaque épreuve, deux matchs et deux finales seront organisés selon les modalités suivantes :

- Match 1 + Finale 1
- Match 2 + Finale 2

Finales :

Les finales se tireront pour tous sur 24 coups, sans élimination, permettant à chacun d'exprimer son potentiel jusqu'au dernier plombs dans le contexte particuliers des finales.

RÈGLES DE SÉLECTION – CHAMPIONNAT DU MONDE :

Pour prétendre à une sélection aux Championnats du Monde de Lima (PER), les athlètes devront avoir réalisé **au moins une fois ou deux fois les minimas de points imposés** sur le tableau de références internationales lors des évaluations nationales.

Des points seront attribués au regard des performances réalisées lors des matchs et des finales.

- **3 points** seront attribués lorsque la performance sera égale ou supérieure au point à réaliser en une fois.
- **1 point** sera attribué à l'athlète, lorsque sa performance sera égale ou supérieure au point à réaliser en deux fois.
- **1 point** sera remporté en finale, si la performance est au moins égale ou supérieure au point de référence finale, à la condition que le point réalisé en match de qualification soit au moins égal ou supérieur au point à réaliser en deux fois sur le tableau de référence.

Tableau de références internationales

ÉPREUVES CARABINE – PARA-TIR				
ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS	REFERENCES FINALES	DOUBLE ET TRIPLE DÉPART
R1	618	614	244,8	610
R2	618	614	244,8	610
R3	634,2	632,2	252,6	630, 8
R4	632	629,5	251,8	628
R5	635,8	634	253,5	633
R6	619	617,5	247,5	616
R7	1150	1140	449,5	1130
R8	1140	1130	443,2	1120
R9	622,8	619,5	248,3	618,9

À l'issue des évaluations nationales, seront proposés au Comité de sélection les tireurs ayant capitalisé le plus de « points bonus ».
En cas d'égalité, la sélection s'effectuera au regard du meilleur point réalisé en finale.

Pour les épreuves mixtes (R3, R4, R5, R6 et R9), le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir un quatrième athlète si celui-ci est un junior ou une femme même si les critères de minimas n'ont pas été validés mais que le niveau est jugé suffisant.

Tout athlète obtenant une médaille dans une épreuve paralympique lors de la Coupe du Monde de Changwon après avoir réalisé, sur le match de qualification une performance égale ou supérieure au point de référence inscrit sur le tableau de références internationales, sera automatiquement proposé au comité de sélection pour cette compétition.

Critères de double ou triple départ :

Un athlète peut être proposé par l'encadrement au comité de sélection pour un double ou triple départ dans d'autres épreuves que celle dans laquelle il a été sélectionné en remplissant les critères de sélection et cela dans la limite des places imposées par la WSPS.

Le but est de valider sur la période du 1 janvier 2022 au 15 juillet 2024, les deux points MQS nécessaires pour concourir aux jeux paralympiques. Pour cela, l'athlète devra avoir réalisé au moins une fois le point « de double et triple départ » indiqué dans le tableau de références internationales.

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***

RÈGLES DE SÉLECTION – JEUX EUROPÉENS :

Les tireurs sélectionnés dans les épreuves 10m au championnat du Monde seront proposés de façon prioritaire au comité de sélection pour représenter la France aux Jeux Européens de Rotterdam.

S'il n'est pas prioritaire, le tireur devra réaliser au moins deux fois le point de référence européenne lors de ces évaluations.

En cas d'égalité, ou dans le cas où plusieurs tireurs remplissent les critères, les athlètes seront départagés au regard de la meilleure performance en finale.

Tableau de références internationales

ÉPREUVES CARABINE – PARA-TIR	
ÉPREUVES	POINTS DE RÉFÉRENCES EUROPÉENNES
R1	610
R2	610
R3	630, 8
R4	628
R5	633

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***